

## Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDES)

### ■ Objectif

De par le mandat qui lui est confié, le Centre local de développement du Haut-Saint-Laurent doit travailler à mobiliser les ressources locales et soutenir l'émergence de projets qui répondent à des besoins au sein d'entreprises viables financièrement et qui procurent des emplois durables. Le CLD, en plus de travailler au développement de l'économie de marché, doit donc soutenir le développement des entreprises d'économie sociale qui visent des marchés solvables. On entend par solvables, les entreprises qui peuvent s'appuyer, pour se consolider et se développer, sur la participation financière de l'utilisateur ou encore d'une partie de la clientèle.

### ADMISSIBILITÉ

L'entreprise d'économie sociale est formée par un groupe d'individus regroupés au sein d'une organisation constituée en tant qu'organisme à but non lucratif, coopérative ou mutuelle.

De plus, les objectifs et les projets portés par cette entreprise doivent respecter les principes suivants :

- **Finalité de service** aux membres ou à la collectivité
  - **Autonomie** de gestion
  - **Processus de décision** démocratique
- **Primauté** des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus
  - **Participation**, prise en charge et responsabilité individuelle et collective

### ■ Soutien financier

La subvention accordée à une entreprise d'économie sociale par le biais du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale peut atteindre un maximum de 20 000 \$ pour une année. Elle ne doit pas être récurrente mais peut prévoir des investissements répartis sur 2 ou 3 ans maximum.

Par ailleurs, les aides financières combinées provenant des gouvernements du Québec, du fédéral et du CLD ne pourront excéder 80% des dépenses admissibles. Pour les projets de consolidation d'entreprises, le montant ne pourra être supérieur au total des revenus reçus par l'entreprise en contrepartie de la vente de biens ou de la prestation de services, à l'exclusion de montants versés par un organisme des gouvernements du Québec ou du Canada, un fonds spécial, une municipalité ou provenant de toute activité de financement pour un maximum de 15 000\$. Dans le cadre de ce programme, une entreprise pourra bénéficier d'une telle subvention pour un maximum de deux (2) demandes.

Les personnes désireuses de présenter un projet ou d'obtenir de plus amples informations sont priées de contacter le CLD du Haut-Saint-Laurent au (450) 264-5252.

